

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°20 • Juillet 2004

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21<sup>er</sup>, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : <http://www.resistons.lautre.net>  
Pour recevoir ce bulletin par internet, écrire à : [resistons\\_ensemble@yahoo.com](mailto:resistons_ensemble@yahoo.com)  
Pour recevoir ce bulletin par la poste, envoyer un carnet de timbre pour dix numéros**

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

## La bonne violence ?

Six policiers du commissariat de St Denis ont été mis en examen et écroués entre autres pour « viols commis par personne abusant de leur autorité ». Il leur est reproché d'avoir, à l'occasion de contrôles d'identités répétés, racketté des prostituées roumaines et indonésiennes et d'avoir exigé d'elles des faveurs sexuelles. Ils ont été dénoncés par certains de leurs collègues exaspérés par le discrédit ainsi jeté sur leur commissariat qui, comme le rapporte *Le Monde* du samedi 28 juin « est déjà mis à l'index dans plusieurs affaires de violences policières ». On a déjà souvent entendu parler, dans le réseau Résistons Ensemble, des flics du commissariat de St Denis.

Voilà donc six policiers au comportement particulièrement ignoble qui ne nuiront plus. Il faut vraiment en arriver à de tels extrêmes pour que les policiers ne soient plus couverts par leurs chefs et par la justice

Il reste un risque pour que les véritables interrogations posées par cette affaire ne soient pas mises au jour. Pourquoi les policiers sont-ils investis d'un tel pouvoir qu'ils peuvent user et abuser des plus faibles pendant des mois ? Que peut faire un individu isolé face à l'arbitraire d'un contrôle d'identité ? Cet arbitraire et les violences qui l'accompagnent ne sont-elles pas absolument nécessaires pour que l'État puisse se maintenir et proroger ainsi l'existence d'un ordre social lui-même violent et inégalitaire ?

➤ **Au nom de la loi** 250 ouvriers de la société ST-Microelectronics se sont faits violemment matraqués par les gendarmes mobiles quand, le 10 juin à Rennes, ils tentaient de s'opposer à la fermeture de l'usine et au déménagement des machines vers Singapour.

Les « forces de l'ordre » tapaient sur les hommes et les femmes « au nom de la loi », tout était en règle. Un jugement du tribunal de grande instance du 21 mai, n'ordonnait-t-il pas, « au nom de la République Française », aux salariés de « supprimer ou de faire cesser tout obstacle qui entrave la liberté de circulation ». Tout est dit. Parcourir les pays, semer la misère pour exploiter encore davantage, ça c'est légitime. Les matraques des « forces de l'ordre » et les tribunaux sont là pour assurer cette « liberté de circulation ».

L'ouvrier qui défend son salaire, le sans-papier qui veut son droit à la vie, français, immigrés, dès qu'il y a une lutte l'État est là pour rappeler son ordre.

➤ **Fichages** Plus d'un an après l'avoir qualifié d'inacceptable l'UE a autorisé le 28 mai dernier le transfert, déjà pratiqué par les compagnies aériennes sous pression américaine, de 34 données personnelles pour chaque voyageur à destination des USA. Le tout sera rapidement géré numériquement en attribuant des couleurs (vert, jaune ou rouge) au passager suivant le degré de risque qu'il représente... Mais selon quels critères ? Parmi eux, le nom, la nationalité, les habitudes alimentaires... Comment ne pas penser au caractère raciste d'une telle mesure. C'est ainsi qu'un avion a pu être bloqué en décembre dernier. Les soi-disant terroristes étaient des passagers avec, comme seul tort, un nom qui ne convenait pas (cf. bulletin n°14).

Ce qui hier était inacceptable est aujourd'hui légalisé.

De la même manière le fichier STIC (Système de traitement des infractions constatées) de la police judiciaire a fonctionné pendant des années illégalement avant d'être discrètement légalisé en 97. Il répertorie toutes personnes mises en cause (pour crimes, délits, contraventions...), même blanchies, même victimes. La CNIL est bien intervenue récemment pour dénoncer les fiches les plus absurdes (une dame âgée qui avait été séquestrée, le colocataire d'un fumeur de joints). Comme elle est intervenue pour éviter l'installation d'un système biométrique à l'entrée d'un skatepark à Levallois-Perret. Mais, sur les raisons, sur l'existence même de ces pratiques liberticides... aucune question, aucun débat.

## > CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

**Un cancéreux matraqué** Il s'appelait Jean Luc Fatol, membre du collectif jeune dans les années 1990, il était bien connu à Val Fourré. Atteint d'un cancer à l'estomac en phase terminal, il avait protesté, fin mai, contre l'interpellation de son fils de 16 ans. Il s'était retrouvé au sol, frappé par des policiers. Il est mort le 18 juin. Une plainte a été déposée. « Six mois au moins volés à l'amour des siens, c'est une éternité », s'insurge l'avocate de la famille. Les quatre policiers plaideront-ils, comme d'habitude la « légitime défense » face à un mourant ?

**Rafle à Calais** Sarkozy a fermé le centre de Sangatte et a déclaré la question des réfugiés ainsi résolue. Mais la misère et l'oppression continuent de par le monde et les réfugiés continuent à arriver. Les « humanistes » au pouvoir n'ont qu'une seule réponse la matraque. Le mercredi 23 juin toute une compagnie de CRS a raflé, pendant le repas (!) distribué par les soutiens, 109 réfugiés. Les couvertures de réfugiés sont gazées pour les rendre inutilisables, les harcèlements et intimidations des soutiens sont quotidiens. Mais la solidarité des calésiens continue.

Source : [http://lille.indymedia.org/article.php3?id\\_article=6247](http://lille.indymedia.org/article.php3?id_article=6247)

**Dans le bus Lyonnais** Fin juin, une jeune maman d'origine togolaise prend le bus avec son bébé et une poussette. Elle s'occupe d'abord d'asseoir son enfant, case la poussette et va poinçonner son ticket. Des contrôleurs TCL dans le secteur la remarque. Accompagnés de policiers, ils bloquent le bus à l'arrêt suivant et la font descendre manu militari. Les policiers aussitôt la menotent très fortement, prennent l'enfant et la poussette, et tout le monde se retrouve dans un véhicule de police, direction le commissariat. Résultats : un poignet dans le plâtre, une femme et son bébé traumatisés, une amende TCL falsifiée (le contrôleur y a changé l'heure après avoir observé le ticket poinçonné), une convocation à la maison de justice pour « outrage » et « rébellion », la perte de son travail. Elle obtiendra un classement sans suite, mais, pour en arriver là cette jeune maman devra écrire une lettre d'excuses auprès des trois policiers pour des faits qu'elle n'a pas commis...

**Les forces de l'ordre saccagent un repas de quartier** Le 12 juin, l'association M.A.C.A.Q. (Mouvement d'Animation Culturelle et Artistique de Quartier), bien connue dans le 17<sup>e</sup>, installe tables et chaises place du Docteur Félix Lebligeois afin d'organiser un repas de quartier à l'occasion de la fête de la lumière et en accord avec le voisinage. Vers 20h30, la BAC intervient, elle renverse tables, chaises, nourritures, bouscule et traîne des personnes à même le sol ...

En résumé, pour un dîner de quartier il faut : une 30taine d'agents de la police nationale, 5 voitures, 3 fourgonnettes et 15 BAC...

Les photos : <http://macaq.free.fr/faitedelalumiere/Faitesdelalumiere.htm>  
Contacts : [presse@macaq.org](mailto:presse@macaq.org) / tel: 01.58.59.01.73 / [www.macaq.org](http://www.macaq.org)

**À Chalon sur Saône** Dans la nuit du 30 au 31 mai, deux jeunes fument tranquillement une cigarette en bas de chez eux, histoire de prendre l'air après une soirée. Lorsque des policiers arrivent pour contrôler leur identité, ils se proposent d'aller chercher leurs papiers à 50 m. « Ce n'est pas un crime que de ne pas avoir ses papiers en bas de chez soi » dit alors un des jeunes qui se voit violemment jeté à terre pour être menotté. Résultat : fracture de la 5<sup>ème</sup> métacarpe de la main droite, alors qu'il est pianiste. Brutalement poussé dans le véhicule, il subit un étranglement, et son pote qui demande des explications est lui aussi menotté et embarqué. En garde-à-vue, tous deux sont mis à nu, humiliés et insultés par six policiers. Conclusion : outrage à agent et rébellion !

## > SUR LE VIF

### Violences policières au faciès <sup>(Extraits)</sup>

Lyon, le 4 juin, à l'extérieur du métro Bellecour, deux personnes sont contrôlées par des CRS. C'est lorsque l'une d'elles parle de l'Irak que la situation se dégrade.

*Ils n'avaient pas plus de raison de m'attraper moi que mon pote. J'ai des percings, des boucles d'oreille. Je pense que c'est « le délit de sale gueule » à la base.*

*[...] en haut, ils m'ont choppé à cinq puis huit sur moi, d'après mon pote, parce que moi je ne pouvais plus rien voir. Il y a en un qui m'étranglait. Un autre me tirait les bras. Les autres me frappaient et m'assommaient.*

*Après, dans le camion ils me disaient « t'es tout sec ! » et puis ils me provoquaient en me disant « un CRS c'est juste fait pour taper sur les handicapés et les vieux ! ». Ils m'ont obligé à m'asseoir par terre, comme un animal.*

*En garde-à-vue [elle a duré 5 à 6 heures], j'ai demandé un médecin qui a constaté les traces de coups. J'avais la tronche toute rouge, d'après lui.*

*[En sortant] j'ai eu tout de suite une convocation au tribunal de Lyon pour le 12/01/2005. Je suis inculpé d'« outrage à agents de la force publique » pour des paroles complètement inventées, ou prononcées par eux-mêmes, et « refus de suivre en se couchant par terre et en se débattant » alors que ce sont eux qui m'ont plaqué par terre et qu'il m'était impossible de me débattre avec 8 policiers autour de moi.*

### > AGIR Droit Au Logement : procès d'un militant



(Extrait du communiqué du Dédal)

Le 15 mars dernier, à l'issue de la manifestation pour dénoncer la fin de la trêve hivernale, une centaine de personnes a participé au démurage d'un logement vide appartenant à la mairie. Celle-ci s'est empressée de traîner un des militants devant les tribunaux. Mais qui dégrade ? Celui qui mure ou celui qui démure ?

Soyons nombreux lors du procès le mercredi 7 juillet 2004 à 13h30, au Palais de justice de Limoges.

### Solidarité avec les antifascistes inculpés !

(Extrait du communiqué de Solidarité Résistance Antifa (SRA))

Le Bloc Identitaire a manifesté le 5 juin son homophobie sur la place publique. Mais, rapidement, plusieurs antifascistes se sont rassemblés pour les en empêcher. Suite à des échauffourées avec les fascistes, près d'une quinzaine d'antifascistes ont été arrêtés par la police. Quatre d'entre eux ont été placés au dépôt, puis libérés après 50h de garde à vue, avec une convocation à comparaître le jeudi 8 juillet 2004.

Solidarité Résistance Antifa (SRA) – 21ter rue Voltaire 75011 Paris – tél. 01 43 48 54 95 – [sra@samizdat.net](mailto:sra@samizdat.net) – <http://solidarite.samizdat.net>

### Pétition pour la régularisation de la famille Dghai (Extraits)

Le refus de régulariser Najat et Kamel condamne cette famille à vivre dans l'insécurité et la peur permanente de l'expulsion. [...] Nous vous demandons en conséquence de revenir sur votre décision, afin que cette famille puisse résider ensemble et tranquille dans notre pays.

Le texte complet sur <http://dghai.freeservers.com>

### Mandat d'arrêt européen

Les 3 jeunes militants basques, ressortissants français sont toujours menacés. Le procureur ayant fait appel contre le rejet de leur extradition, ils passent devant la Cour de Cassation de Paris le 8 juillet. Non à la procédure d'exception ! Non à l'illégalisation des idées ! Non à la remise des trois jeunes militants !

Signer la pétition : <http://ekaitza.free.fr/sources/petizio%20fran.doc>